

RCS : CHATEAUROUX

Code greffe : 3601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHATEAUROUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 B 00155

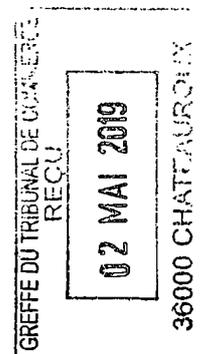
Numéro SIREN : 342 734 506

Nom ou dénomination : SAVIB 36

Ce dépôt a été enregistré le 02/05/2019 sous le numéro de dépôt 1689

**SAVIB 36**  
**Société par actions simplifiée au capital de 1 500 000 euros**  
**Siège social : Route de la Châtre - 36000 CHATEAUROUX**  
**342 734 506 RCS CHATEAUROUX**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE**  
**DU 24 AVRIL 2019**



2019 A J 689

L'an deux mil dix-neuf,  
Le 24 avril,  
A 11 heures

La société **HOLDING DE DISTRIBUTION ET DE SERVICES**, Société par actions simplifiée au capital de 700 000 euros, ayant son siège social Route de la Châtre BP 374, à CHATEAUROUX (36000), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Châteauroux sous le numéro 354 099 269,  
Représentée par son Président, Monsieur Patrick BORNHAUSER

Associée unique de la société SAVIB 36,

En présence de **Monsieur Bruno SADON**, Président démissionnaire non associé de la Société,

La société **CASTELCOM**, Commissaire aux comptes de la société, est absente excusée.

L'Associée unique a pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIERE DÉCISION**

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et prenant acte de la démission de Monsieur Bruno SADON de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

Monsieur Patrick BORNHAUSER,  
Né à ORLEANS le 29 Juin 1957, de nationalité française,  
Demeurant Le Cerfbois à MARCILLY EN VILLETTE (45240)

Monsieur Patrick BORNHAUSER accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

## DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**Monsieur Patrick BORNHAUSER**  
*Représentant de la Société HDS, associée unique*  
**Et Président**  
*(Bon pour acceptation des fonctions de Président)*

**Monsieur Bruno SADON**  
*Président démissionnaire*

